Bulletin communal • Édition décembre 2023

ici, il était une fois...

ville de Visé

Site des Tchéroux à Petit-Lanaye

Appel aux candidats gestionnaires
Remise des offres pour le 18 décembre 2023

La Ville de Visé reprendra la gestion du site des Tchéroux à Petit-Lanaye, rue L'Illal, 1. Ce site, il y a peu consacré aux véliplanchistes, a une superficie de 4.216 m² et il comprend une cafétéria, des annexes pour la pratique du sport, une terrasse et des terrains de sport. Sur les lieux, on a une rampe de mise à l'eau et le plan d'eau de Petit-Lanaye/Oost-Maarland (Pays-Bas).
La Ville est à la recherche d'un partenariat public/privé pour la gestion de ce site.
Quelques caractéristiques de l'appel :
- La rampe de mise à l'eau reste accessible à tous dans l'intérêt public selon les règles édictées par les autorités administratives. La rampe restera en tout temps accessible aux véhicules et aux remorques depuis la rue Collinet. L'autorité administrative de la Ville de Visé ou du SPW peut cependant à tout moment décider de fermer l'accès aux véhicules autorisés, en tout ou en partie. Si la fermeture est partielle, le gestionnaire peut être appelé à gérer le passage des véhicules autorisés par l'autorité administrative durant ses heures d'ouverture.
- Le bord de Meuse n'est pas réservé à la sous-concession et demeure accessible à tous.
- Le sol est propriété de la région wallonne et les bâtiments de la Ville de Visé. Seuls les travaux autorisés au préalable par la région wallonne et la Ville de Visé pourront être effectués. Ils resteront acquis sans indemnité par la Ville de Visé en cas de cessation de la sous-concession.
- La sous-concession aura une durée initiale de 5 ans, renouvelable moyennant évaluation. C'est une sous-concession de droit administratif et non pas un bail commercial.
Critères de sélection.
Pour qu'une offre soit recevable, elle doit au minimum remplir les conditions suivantes :
1- Être datée et parvenir à la Ville de Visé dans le délai imparti.
2- Être signée par une ou plusieurs personnes physiques qui s'engagent au respect de toutes les conditions, même si c'est au nom d'une personne morale.
3- Être accompagnée d'un plan financier détaillé, lequel restera confidentiellement au SPW et à la Ville de Visé.
4- Elle doit contenir un engagement minimal à une redevance mensuelle indexée de 350€.
5- Elle doit contenir un détail de l'activité projetée, laquelle alliera obligatoirement les notions de sport, notamment nautiques, d'horeca et de tourisme.
6- Elle doit contenir un détail des aménagements à apporter aux lieux.
7- Elle doit contenir un engagement à entretenir tout le site selon les règles de l'art.
8- Elle doit contenir l'annonce du calendrier et des horaires d'ouverture du site.
9- Elle doit démontrer une capacité d'accueil en français et en néerlandais par le gestionnaire ou son personnel.
10- Elle doit démontrer une connaissance des caractéristiques locales de la Ville de Visé et de sa section de (Petit) Lanaye. Pour ce faire les candidats rédigeront une courte note sur l'horeca et le tourisme existant à (Petit) Lanaye et sur la manière dont ils pensent que cette activité pourrait être renforcée autrement que par les Tchéroux.
Critères d'attribution.
Les offres reçues seront classées selon les critères suivants à fixer par le collège communal de la Ville de Visé :
1- La fiabilité du plan financier fera l'objet d'un rapport du directeur financier de la Ville de Visé. Le plan le plus fiable recevra 30 points. Le deuxième 20 points. Le troisième 10 points. Les autres 0 point.
2- La qualité de l'offre en matière de sport, d'horeca et de tourisme fera l'objet d'un rapport conjoint des conseillers sportif et tourisme de la Ville de Visé. Le plan le plus fiable recevra 30 points. Le deuxième 20 points. Le troisième 10 points. Les autres 0 point.
3- Le plan d'aménagement des lieux fera l'objet d'un rapport par le service bâtiments de la Ville de Vise. Le plan le plus fiable recevra 30 points. Le deuxième 20 points. Le troisième 10 points. Les autres 0 point.
4- La capacité d'accueil en français et néerlandais, par le gestionnaire ou son personnel, sera appréciée par toute voie de droit à partir du dossier de présentation. La capacité estimée la plus optimale recevra 15 points. La deuxième 10 points. La troisième 5 points. Les autres 0 point.
5- La connaissance des caractéristiques locales de la Ville de Visé et de sa section de (Petit) Lanaye et de l'état du tourisme local fera l'objet d'un rapport du directeur général de la Ville de Visé, sur base du dossier de présentation. La capacité estimée la plus optimale recevra 15 points. La deuxième 10 points. La troisième 5 points. Les autres 0 point.
- L'offre ayant reçu le plus de points sera retenue par le collège communal.
Les offres seront envoyées au secrétariat communal, rue des Récollets, 1, à 4600 Visé à partir du 1er décembre 2023 et avant le lundi 18 décembre à 12h00. Tél. 04/3748431 catherine.flechet@vise.be
Le texte complet de l'acte de sous-concession est disponible à la même adresse.
Elles comprendront la description précise du projet et toutes les pièces requises pour répondre aux critères de sélection et d'attribution.
Pour les visites du site : échevinat des sports, Olivier Morrier. Tél. 04/3794426 - o.morrier@visesports.be

Une commune, c'est quoi ?

Ordre du jour et quorums
Un conseil communal et un collège communal fonctionnement avec un ordre du jour, afin que les mandataires puissent à l'avance savoir de quoi on va parler et sur quoi les votes porteront.
Pour le conseil communal, l'ordre du jour est établi par le collège communal qui doit envoyer la convocation aux conseillers au moins 7 jours à l'avance. Les membres du conseil ont alors la possibilité d'étudier les dossiers complets des points inscrits.
Chaque conseiller a alors la compétence individuelle d'ajouter des points de discussion ou de vote pour la séance concernée, en les envoyant à la commune dans un délai d'au moins 5 jours à l'avance. Pour qu'une séance du conseil communal puisse se tenir, il faut remplir un quorum de présence, à savoir que au moins la moitié des conseillers doit être présente. Il peut certes y avoir des membres excusés ou absents, mais pas plus que la moitié.
A Visé, cela signifie que au moins 13 conseillers sur 25 doivent être présents pour qu'une séance puisse se tenir. Chaque point soumis à l'ordre du jour devra ensuite être voté avec un quorum de vote, à savoir que la moitié au moins des conseillers doit se prononcer en faveur d'un point.
A défaut, ce point est rejeté. Les abstentions ne comptent pas. Le quorum de vote est un principe essentiel en démocratie.

Jumelage Visé-Aiguillon 11-15 juillet 2024 à Visé

En 1958, le bourgmestre de Visé et le maire d'Aiguillon ont décidé de jumeler leurs villes respectives qui affichaient de grandes ressemblances.
Elles sont toutes deux situées en bordure d'un grand fleuve : la Meuse pour Visé et la Garonne et le Lot pour Aiguillon.
Les deux villes ont une histoire ancienne : Visé est une bonne ville de la Principauté de Liège et Aiguillon est un ancien duché.
L'oie à l'instar de Visé est notre spécialité culinaire. L'oie et le canard sont élevés à Aiguillon et dans le Sud-Ouest.
Aiguillon est donc situé à la confluence du Lot et de la Garonne, dans le département du même nom et en région Nouvelle Aquitaine.
Dès le début en 1958, les élus ont voulu un jumelage de population et non pas un simple lien protocolaire. Tous les 5 ans, les citoyens visétois sont invités à Aiguillon pour des retrouvailles générales, comme ce fut le cas en 2022 et les citoyens aiguillonnais sont invités à Visé. Ce sera le cas en juillet 2024.
Une délégation de la Mairie d'Aiguillon, constituée du Maire et de deux de ses adjoints, est venue à Visé pour convenir des modalités et des dates de ce jumelage qui se déroulera du 11 au 15 juillet 2024.
Envie d'héberger ?
Le lien du jumelage est fondé sur le lien des familles et des personnes. Les Visétois hébergeront donc des Aiguillonnais en juillet 2024 à Visé. Ceux qui ont leurs relations traditionnelles peuvent dès à présent confirmer leur capacité d'accueil. Ceux qui n'ont pas encore de familles ou de personnes déterminées peuvent se faire connaître dès maintenant. Nous cherchons toujours à associer des personnes qui semblent compatibles en leurs intérêts.
Contact pour se manifester :
vise@vise.be ou 0473 93 82 28
Envie de pédaler ?
En 1988, à l'occasion d'un jumelage à Aiguillon, Visé a organisé une course-relais de plus de 1.000 km entre les deux villes, à travers la Wallonie et la France profonde. Cette course-relais a été organisée à plusieurs reprises et dans les deux sens, avant de faire place au périple complet à vélo. Les Visétois se sont encore rendus à Aiguillon à vélo en 2022, accompagnés d'Aiguillonnais venus expressément à Visé pour le départ.
Il est probable que nos amis aiguillonnais organiseront le périple d'Aiguillon vers Visé, à partir du 5 juillet 2024.
Si vous êtes intéressés vous pouvez vous manifester.

Commémorations du 11 novembre

Chaque année, la Ville de Visé rend hommage aux soldats morts au combat lors des deux grandes guerres mondiales. Cette cérémonie du souvenir a réuni les représentants des associations patriotiques, mais aussi divers membres du conseil communal des enfants qui ont pris part au cortège aux côtés des élus locaux afin de déposer des gerbes aux différents monuments.

Ateliers d'initiation au jardinage biologique

Prochains ateliers d'initiation au jardinage biologique à partir de janvier 2024 organisés par l'asbl Alter n'Go
Dates :
-Théorique : les 13, 20 et 27/1/2024 de 9h30 à 12h30 au Centre culturel de Visé
-Pratique : les 16/3/24 (semis centre culturel) et 20/4/24 au jardin de Sarolay (9h30-12h30)
Prix : 10€/séance et 45€ pour le module complet
Inscription sur la plateforme Framaforms.org :
https://framaforms.org/inscription-ateliers-jardinage-permaculture-1699023307
Animation : Patricia Martin : Biologiste et passionnée de nature et de jardinage - Facebook / Mon premier potager.
Thèmes abordés
Séances théoriques : démarrer un potager
Séances pratiques : semis, choix des graines et des plantations
Avec le Soutien de la Ville de Visé, de la Province de Liège, de la FRB et de la Loterie nationale

Remboursement sur la consommation d'eau

Le Collège Communal attire l'attention des intéressés sur la possibilité d'obtenir une intervention de la Ville de Visé de **18,00 €** sur la consommation d'eau alimentaire.
Le remboursement sera octroyé aux personnes isolées et aux familles dont l'ensemble des revenus annuels ne dépasse pas **15 000 euros**, augmentés de **1500 euros par enfant à charge avec un maximum de 4 enfants.**
L'avertissement Extrait de Rôle sera demandé obligatoirement ainsi que la preuve du paiement de la dernière facture.
Ces demandes sont à introduire à l'Echevinat de la Vie Sociale, rue du Collège, 31 à 4600 Visé **du lundi au vendredi de 9h à 12h jusqu'au 29 décembre 2023 en sachant que nos bureaux seront fermés les 25 et 26 décembre**.
Pour les personnes à mobilité réduite, vous pouvez contacter les Assistantes Sociales au **04/374.85.77** du **lundi au vendredi de 9 h à 12 h.**

Attention aux arnaques !

La Ville de Visé attire l'attention sur des appels téléphoniques frauduleux qui seraient passés en son nom. L'arnaque consiste à demander un numéro de compte courant pour verser un montant perçu en trop par l'administration.
ATTENTION, ne communiquez jamais vos données (numéro de compte bancaire, codes de sécurité, code PIN ou PUK ou carte eID, connexion via un DIGIPASS ou clic vers un lien), les escrocs les utilisent pour soutirer votre argent.
Les services de la Ville de Visé contactent toujours les personnes par courrier officiel. Veuillez noter que la commune ne demande jamais des coordonnées bancaires par téléphone.
Que faire si vous recevez un appel, un email ou un SMS suspect ?
- Raccrochez immédiatement ou ne répondez pas et ne cliquez pas sur les liens
- Prenez note du numéro de téléphone si il n'est pas masqué. Déposez plainte à la police
- Signalez cet appel ou transférez l'e-mail ou le SMS à l'adresse suivante : **suspect@safeonweb.be**
Vous avez été piégé, que faire ?
Si vous avez communiqué vos données bancaires, appelez directement CARD STOP ou 078 170 170.
Si vous avez cliqué sur un mail frauduleux et avez été victime d'une anarque, allez directement porter plainte à la police.

Le charbonnage de Cheratte Bas

L'activité industrielle du charbonnage de Cheratte-Bas s'est arrêtée en 1977. Les bâtiments sont restés inoccupés pendant plusieurs décennies, à la recherche d'une solution.
Durant ces dernières années, le site a enfin évolué positivement. La région wallonne, par l'intermédiaire de notre intercommunale SPI, a injecté quatre millions d'euros sur le site afin de l'assainir et de le préserver. Les améliorations sont déjà remarquables, avec la démolition de la tour en béton, l'aménagement provisoire d'un terre-plein le long de la rue de Visé ou encore la couverture en toitures de la tour Malakoff classée et du bâtiment appelé lampisterie.
L'ancien site d'exploitation est ainsi sécurisé et dégagé. L'environnement à Cheratte-Bas en est beaucoup mieux.
La Ville de Visé poursuit maintenant la valorisation du site. Nous rappelons ici que le charbonnage proprement dit appartient à la SPI et le terrain du Vinâve appartient à la Ville. Les opérations sont donc menées conjointement par la Ville de Visé et la SPI.
En 2019, le site a été mis en vente conditionnelle. Trois offres sérieusement étudiées sont parvenues et un jury élargi a retenu l'offre de la société Matexi. En 2021, le conseil communal a désigné cette société. S'est alors ouverte une longue procédure de demande de permis.
La tour Malakoff est classée et l'administration du patrimoine a des exigences bien précises. De nouvelles voiries sont ouvertes. Le réseau d'énergie en géothermie doit être étudié.
Une première demande de permis a été traitée et des modifications ont dû être apportées, notamment pour tenir compte des droits d'accès de certains riverains de la rue de Visé.
La deuxième enquête publique n'a plus suscité aucune remarque de la part de la population cherattoise, ce qui laisse à penser que le projet du charbonnage est attendu pour que le visage de Cheratte-Bas se métamorphose en mieux.
Une deuxième demande de permis est actuellement à l'examen et suit son cours.
La Ville espère bien que cette demande pourra déboucher rapidement sur un permis exécutoire et libre de tout recours afin de voir enfin se réaliser ce beau projet qui emmènera Cheratte vers son avenir.

Propreté publique efficacité à Visé

Il y a plus d'un an, la Ville de Visé et son service Travaux adoptait un outil pour mieux gérer la propreté au sein de l'espace public : l'application FixMyStreet. Il s'agit d'une application et d'une plateforme qui permettent aux citoyens de signaler les dépôts clandestins, les détériorations de la chaussée et tous les problèmes qui surviennent dans l'espace public.
Lorsque le signalement est enregistré sur la plateforme, il est réceptionné par le secrétariat des Travaux qui évalue sa pertinence. Si le signalement est pertinent, une fiche est créée et transmise au service concerné pour le suivi. Une fois le travail effectué, le signalement est marqué comme traité. La particularité de cette application est que tout citoyen a accès à l'évolution du traitement du signalement en consultant la plateforme et ce pour l'ensemble du territoire de la région wallonne.
En 2022, le service Travaux de la Ville de Visé a traité 27 demandes et en 2023 le nombre est passé à 151. Les signalements qui viennent en tête sont ceux qui concernent les dépôts clandestins, puis le mobilier urbain et ensuite le revêtement des sols.
Le nombre de signalements émane à 50% des citoyens et à 50% du secteur professionnel. Une belle démonstration de l'efficacité de cette application et de la simplicité de son utilisation !
Grâce à cette application, le service Travaux s'est doté d'un outil performant qui permet non seulement d'assurer rapidement un suivi mais aussi de collecter des données sur les endroits sensibles. Un beau succès donc pour cette appli et une gestion optimisée pour le service travaux de la Ville de Visé.
L'application FixMyStreet est téléchargeable sur Google Play et sur l'App Store.
Elle est gratuite d'utilisation.
Un site Internet permet également aux personnes de signaler les problèmes : **www.fixmystreetwallonie.be.**
Plus d'informations :
https://www.bewapp.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/
https://www.fixmystreetwallonie.be/

Sonia Esthétique fête ses 40 ans d'activité

L'Institut de beauté Sonia Esthétique est un centre de beauté incontournable à Visé. Depuis 40 ans, installée rue des Récollets au n°16, il propose une gamme de soins du visage et du corps pour femme.
Mme Sonia SOYEZ propriétaire et gérante de l'établissement a débuté son activité en 1983. Le centre a vite gagné une réputation pour la qualité de ses services, de ses conseils, des soins prodigués avec professionnalisme et pour son savoir-faire.
La longévité de cette enseigne confirme qu'à Visé, les commerces et services de proximité ont une place de choix auprès de la clientèle. Plusieurs enseignes sont présentes depuis des années voire des dizaines d'année au centre-ville. Elles perdurent grâce à leur dynamisme, à la qualité des produits et des services proposés. La longévité de Sonia Esthétique est un exemple parmi d'autres.
Félicitations pour ces 40 années d'activité !

Agenda Culture

Salle des tréteaux Petit rappel des spectacles de début décembre 2023

Billetterie : rue du Collège 31 à 4600 Visé, tél. : 04 374 85 50 ou sur www.les-treteaux.be
- **Le voyage d'Oscar**, à partir de 10 ans, le mercredi 6 décembre à 17h
- **Silence Blanc, BD-concert**, le 8 décembre à 20h30
- **O'Tchalaï, chœur Droga Mleczna**, musique des Balkans, le samedi 9 décembre à 20h30

Les vacances de Jules

Théâtre de marionnettes Mabotte
Mercredi 13 décembre 2023 à 17h00
Tout public à partir de 5 ans
La tolérance, le respect et la connaissance de l'autre. Monsieur Pierre a gagné le premier prix d'un concours qui portait sur l'espace et les extraterrestres. Son premier prix est d'accueillir chez lui pendant une semaine un extraterrestre. Jules est son prénom. Il est certain que les différences de Jules vont susciter les réflexions des autres enfants du quartier et pas toujours dans le bon sens.
Une organisation du réseau des bibliothèques de Visé, et des Centres Culturels visétois
Prix des places : 6€
Billetterie : Échevinat de la Culture Rue du Collège, 31 à 4600 Visé
Tél. : 04/37 4 85 50 e-mail : lestreteaux@vise.be
Billetterie en ligne : www.les-treteaux.be

Ashot Khachatourian trio

Vendredi 15 décembre 2023 à 20h30
Ashot Khachatourian - Piano
Andrey Baranov – Violon
Lev Sivkov - Violoncelle
Comment peut-on le décrire ? « Une force, une vérité, une énergie, une passion, un vrai musicien ». « Maria Joêio Pires. L'un des artistes les plus inspirants de sa génération.
Andrey Baranov est le gagnant du Concours Musical International Reine Élisabeth de Belgique en 2012. Il a gagné les prix dans plus de vingt concours internationaux différents, y compris les Concours à Indianapolis (USA), Séndai (Japon), Séoul (Corée du Sud) ...
Lev Sivkov , violoncelliste solo de l'Opéra de Zürich depuis septembre 2018, il est diplômé des Musikhochschule de Stuttgart et de Freiburg en Allemagne.
Au programme :
- Chopin 3 Nocturne op.9 piano solo
- Tchaikovsky Meditation op.42 no.l violon-piano
- Tchaikovsky Valse-Scherzo op.34 violon-piano
- Debussy cello sonata in d-minor cello- piano Pause
- Schubert trio op. 100

Une organisation des Centres Culturels visétois
Prix des places : 20 € - 18 € retraités, groupes 5 pers. 16 € dans l'abonnement de 3 ou 4 spectacles 14 € dans l'abonnement 5 spectacles et+, et étudiants
Billetterie : Échevinat de la Culture Rue du Collège, 31 à 4600 Visé
Tél. : 04/374 85 50 e-mail : lestreteaux@vise.be
Billetterie en ligne : www.les-treteaux.be

Sarah Grosjean

Glam, Lose & Gaspacho
One-Woman-Show
Jeudi 21 décembre 2023 à 20h30
Bonjour, ça va ? La famille, ça va ? Dans ce tout premier « seule en scène »....
« Glam; Lose & Gaspacho », que j'aurais très bien pu aussi appeler « Paillettes, échecs et Paella » j'aborde principalement des thématiques, ainsi que des choses.
Vous venez ? On se prend un petit café? Bisous. »
Prix des places : 20 € -
Prix unique Billetterie : Échevinat de la Culture Rue du Collège, 31 à 4600 Visé
Tél. : 04/374 85 50 e-mail lestreteaux@vise.be
Billetterie en ligne: www.les-treteaux.be
Une organisation des Centres Culturels visétois

Beau succès pour l'édition de 2023 de « Place aux Enfants »

Le samedi 21 octobre, ce sont 48 enfants motivés et curieux qui sont venus découvrir l'univers de quatre entreprises. visétoises.
Nous avons eu la chance de découvrir le magasin **Vis&Bois** ainsi que son atelier avec une démonstration de coupe de bois et un pliage de zinc.
Le Groupe IMPRIM nous a montré toutes les étapes d'impression, les coupes de papiers, les couleurs et bien d'autres choses. **L'Artisan du Piano** - Michaël Grailet, nous a partagé sa passion pour le piano et nous a même montré comment en accorder un. Chez **Thomassen Construction**, nous avons pu voir l'étendue de l'expertise de cette entreprise avec la démonstration de plusieurs ateliers de construction et même la création d'une route. Un grand merci à ces quatre partenaires du jour, pour nous avoir ouvert leurs portes, partagé leur passion mais surtout pour avoir gâté les enfants. Merci aussi à l'équipe d'encadrantes et logistique de Sports & Jeunesse - Visé

Agenda des activités

Voir sur le site internet :
www.vise.be

ICI, les fêtes font vibrer

Commerces ouverts

Tous les magasins de notre ville sont ouverts. En plus des horaires habituels, des journées supplémentaires sont prévues pour que vous puissiez profiter de vos achats en toute tranquillité :
Dimanche 3 décembre de 14h à 18h
Dimanche 17 décembre de 11h à 18h
Dimanche 24 décembre de 11h à 16h

Festivités de fin d'année

Marché de Saint Nicolas.
Quand ? Le samedi 2 et le dimanche 3 décembre.
Où ? Devant le pont
Marché de Noël à Richelle
Quand ? Le samedi 9 décembre à partir de 15 heures
Où ? Maison des associations, rue au Flot 1 à Richelle.
Le Cloitre en fête
L'Echevinat de la Culture, les service clubs, les associations et clubs sportifs de Visé vous proposent des chalets gourmands, des animations musicales et la visite de Père Noël.
Quand ? Le samedi 16 de 16h à 23h et le dimanche 17 décembre de 15h à 21h
Où ? Cloître du Centre Culturel, rue du collège 31 à Visé.
Aubades de Hoignée
16 décembre de 16h à 01h
Petit restauration, bar et animations musicales dans une ambiance de Noël.
Quand ? Le samedi 16 décembre de 17h à minuit
Où ? Chapiteau, rue des Trixhes à Cheratte.
Village de Noël
Nombreux chalets gourmands et animations
Quand ? Du 20 au 30 décembre ouvert tous les jours à partir de 17h. (fermée le 24 et 25 décembre)
Où ? Place de la Collégiale
Corrida de Visé
Parcours de 5 et 10 km
Quand ? Vendredi 29 décembre
Départ à 20h30

Noël Féérique à Visé

Comme chaque année à cette période, l'Association de Commerce Visétois avec le soutien de l'ADL et de la Ville de Visé organise le **GRAND CONCOURS DE NOËL**
Á gagner :
1 an de shopping à Visé * et une chance de devenir millionnaire.**
*à raison de 300€ / mois en chèques commerces visétois
**250€ de billets à gratter de la loterie nationale
Plusieurs lots des chèques commerces et des cadeaux offerts par les commerçants visétois.
Pour participer au concours :
- Complétez votre carte avec 5 achats de magasins différents (peu importe le montant de chaque achat). Déposez-la ensuite dans une des 3 urnes (placées chez Color Code, Ben's et au Centre Culturel).
- Vous pouvez compléter autant des cartes que vous le souhaitez pour augmenter vos chances.

Bonne chance à tous !

Ici le parking c'est facile !

Plus de parking pour vos achats de Noël !
Pour faciliter le stationnement pendant le période de fin d'année la Ville de Visé vos propose différentes options :

- **Parking Centre – Ville**
- Le parking souterrain, situe Avenue Albert 1er, 13.
  1ère heure gratuite.
- **Parking Gare**
  290 places
- **Pont Roi Baudouin**
  Le stationnement des véhicules est autorisé sur le pont Roi Baudouin, en dehors de l'arrêt de bus, à droite de la chaussée dans le sens Devant-le-Pont vers Visé.
  Du **vendredi 15** décembre au dimanche **17 décembre** de 8h00 à 19h00
  Du vendredi **22 décembre** a u **dimanche 24 décembre** de 8h00 à 19h00
  Du **samedi 30 décembre** au **dimanche 31 décembre** de 8h00 à 19h00
- **Zone bleue**
  1h30 Gratuite avec votre disque
- **Cour du collège Saint-Hadelin accesible**
  Du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Maison du Tourisme à Visé

L'Antenne touristique est ouverte durant les vacances d'hiver et chaque week-end de l'année au Centre Culturel
Pour rappel, **l'Antenne touristique de la Maison du Tourisme du Pays de Herve,** située dans les bâtiments du Centre Culturel de Visé, est **ouverte tous les week-ends** de l'année de 10 à 17h. Notre équipe vous accueillera également **tous les jours du 23 décembre au dimanche 7 janvier 2024** (excepté les lundis 25 décembre et 1er janvier), de 10 à 17h.
Outre les **informations touristiques habituelles**, vous pourrez également vous y procurer les **chèques commerces de la Ville de Visé**.